

Estimation Coût Apprenti 2014 :

Smic : 1 445,38 € mensuel 35h Soit 9,53€/heure

* Exemple avec un SMIC 35 heures :

(Pour un SMIC 39h, prévoir 17h33 supplémentaires majorés de 25% et soumises à charges.)



Tel : 01 49 03 71 20

	16 à 18 ans	18 à 20 ans	Plus 21 ans	
1^{ère} année	25%	41%	53%	*NB : Certaines entreprises sont soumises aux barèmes de leur Convention Collective , renseignez-vous.
Salaire Mensuel	361,35 €	592,61 €	766,05 €	
2^{ème} année	37%	49%	61%	
Salaire Mensuel	534,79 €	708,24 €	881,68 €	
3^{ème} année	53%	65%	78%	
Salaire Mensuel	766,05 €	939,50 €	1 127,40 €	

Simulation de coût pour un Jeune de 18 ans en BTS en contrat sur 2 ans (embauche en septembre 2014).

	Entreprise -11	Entreprise + 10	
Salaire annuel 1er année	7 111,27 €	7 111,27 €	de septembre 2014 à aout 2015
Salaire annuel 2 ^{ème} année	8 498,83 €	8 498,83 €	de septembre 2015 à aout 2016
Charges	0,00 €	0,00 €	Exonération partielle* des charges patronales et salariales**.
Coût formation			Imputable sur la taxe d'apprentissage due par l'entreprise, basé sur le montant publié en préfecture et plafonné au quota disponible.
Aide à la formation 1 ^{ère} année Conseil Régional IDF	1 000,00 €	1 000,00 €	Prime de Base pour toute embauche, proratisation en cas de rupture.
	500,00 €		500 € pour les TPE, entreprises artisanales ou associations dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à 10, 500 € pour un apprenti préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC...) ou de niveau IV (bac pro...).
Aide à la formation 2 ^{ème} année	1 000,00 €	500,00 €	égale à 1 000 € pour la 2e année de formation et 1 000 € pour la 3e année de formation, lorsque l'entreprise a moins de 11 salariés
Aide à la formation 3 ^{ème} année			égale à 500 € pour la 2e année de formation et 200 € pour la 3e année de formation, lorsque l'entreprise a au moins 11 salariés.
Crédit d'impôt	1 600,00 €	1 600,00 €	À partir du 1 ^{er} janvier 2014, le bénéfice du crédit d'impôt apprentissage est limité à la première année du cycle de formation et aux seuls apprentis préparant un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à bac+2. Pour l'année 2013, un régime transitoire a été mis en place
Total salaire sur 2 ans :	15 610,10 €	15 610,10 €	
Total aides sur 2 ans :	4 100,00 €	3 100,00 €	
Coût sur 2 ans (24 mois)	11 510,10 €	12 510,10 €	
Soit un coût mensuel de :	479,59 €	521,25 €	Coût estimé avec un SMIC au 1er Janvier 2014

* Exonération totale et permanente des charges pour les salariés et les entreprises de - de 11 salariés, partielle** pour les entreprises de + de 11 salariés.

Ces exemples sont donnés à titre indicatif uniquement. Pour l'établissement d'une fiche de paye, consultez votre expert-comptable ou renseignez-vous sur <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F23556.xhtml#N10160>

QUEL CONTRAT DE TRAVAIL ?

L'apprenti est salarié de l'entreprise même pendant les cours.

Le contrat d'apprentissage est un CDD.

période d'essai : 2 mois

congés payés : identiques à ceux des autres salariés (généralement 5 semaines par an si 1 an de présence de mai à mai)

absences : toute absence doit être déduite du salaire. Pour maladie, elle doit être justifiée par un arrêt de travail.

L'employeur s'engage à laisser l'apprenti suivre tous les cours au CFA.

FORMATION

nature : formation en alternance par semaines entières

durée : 1.350 h sur 2 ans (720 h la 1ère année, 630 h la 2ème année) sauf exception (bac pro sur 3 ans)

calendrier de l'alternance : fourni dès l'embauche de l'apprenti, il tient compte des spécificités de votre activité (soldes, fêtes)

coût : la formation ne coûte à l'entreprise que le montant disponible du quota de sa taxe d'apprentissage, quota qu'elle aurait versé si elle est assujettie à la taxe d'apprentissage

PME-Apprentissage ne facture aucun coût de formation aux entreprises exonéré de la taxe d'apprentissage.